



Extension We du 8 mai

Par cooks

Bonjour,

J'ai une question concernant ce we du 8 mai. J'ai la garde principale de ma fille. son père a celle ci classiquement du mardi soir au mercredi 18h et un we sur 2 du vendredi 18h au dimanche 18h. Le we du 10-11 mai tombe sur son we. Il me réclame sa fille du mardi soir au vendredi en parlant de l'extension du jour férié. Mais est ce que cela marche dans les 2 sens ? et pour le mercredi soir et pour le we ?

Nous avons pour l'instant un arrangement entre nous avant de passer devant le juge a la fin du mois.

La semaine dernière elle était avec moi à partir du mercredi soir 31 et jusqu'au mardi 6 matin mais ce qui n'a en rien modifié l'organisation .

Je vous remercie de votre réponse !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle est la phrase exacte du jugement ?

Le jeudi est férié, mais pas le vendredi ...

Par kang74

Bonjour

Effectivement si le jugement le prévoit , le jeudi serait bien l'extension de son DVH du mercredi .

NB : c'est un droit elargi pas classique .

Par Isadore

Bonjour,

Sans jugement chaque parent peut garder l'enfant avec lui autant qu'il veut.

Si vous êtes partis sur le principe de l'extension du DVH au jour férié le précédant ou le suivant, il serait logique que le père garde sa fille le jeudi.

Vu l'imminence du passage devant le JAF, il serait sage de ne pas créer de conflit et de continuer à trouver un arrangement.

Par janus2

Bonjour yapasdequoi,

Quelle est la phrase exacte du jugement ?

Nous avons pour l'instant un arrangement entre nous avant de passer devant le juge a la fin du mois.

Par yapasdequoi

Bonjour janus2

C'est dommage de n'avoir pas laissé la réponse d'Isadore en conclusion de ce fil car c'était la meilleure réponse jusque là.

Et si mon message vous déplaît, vous avez les habilitations pour l'effacer.